

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le seize juin à 19 h,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 10 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Madame Zohra OGBI, Messieurs Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Laurent BOULAIN, Mesdames Lisa LEMOYNE, Valérie ELAMBERT (arrivée à 19H31), Corinne STRAZZIERI (arrivée à 19H07)

POUVOIRS :

- Jean-Claude MASSON donne pouvoir à Bruno CŒUR
- Françoise BORDEAUX BOREL donne pouvoir à François ESTEBAN
- Guy COURSIMAULT donne pouvoir à Laurent BOULAIN
- Fabrice GERVAIS donne pouvoir à Lionel LEMOYNE
- Philippe GASNIER donne pouvoir à Yvan BLANCHARD

ABSENTS : Sébastien GIRARD

Secrétaire de séance : Zohra OGBI

Approbation du PV du dernier conseil : adopté à 12 voix pour

DELIB 22-2022 : Demande de subvention Fonds d'Accompagnement Culturel aux communes

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que pour aider au financement du concert « Anita FARMINE en duo » qui se déroulera le Dimanche 4 septembre 2022 lors de La Fête à la Binette, la commune peut déposer une demande de subvention au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel.

Le montant de la prestation s'élevant à **1350€ (mille trois cent cinquante euros TTC)**, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel à hauteur de **65% soit 877.50 €**.

ADOpte A 12 VOIX pour

DELIB 23-2022 : Mutualisation des achats – Approbation d'une convention de groupement de commandes passée entre la Ville de Chécy et plusieurs collectivités - .Marché de transport collectif

Dans un objectif d'optimisation des ressources, et plus particulièrement des dépenses de fonctionnement, tout en garantissant une qualité de service rendu, la Ville de Chécy forme un groupement de commandes avec les collectivités dont les établissements scolaires, au titre du programme « savoir nager », emmènent des élèves au centre aquatique de Chécy « l'Aquacienne ». Les membres du groupement se regroupent pour l'achat d'une prestation de transport collectif visant à assurer les trajets entre les établissements scolaires et le centre aquatique « Aquacienne ».

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commandes, conformément aux dispositions du code de la commande publique, et notamment des articles L2113-6 et 2113-7. Cette convention est conclue pour la durée de l'année scolaire 2022-2023.

La Ville de Chécy est désignée coordonnateur du groupement, et est chargée, outre la procédure de passation, de signer et notifier le marché.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes à passer entre la Ville de Chécy et les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécy, Combleux, Mardié, Marigny-les-Usages, et la

Communauté de Communes de la Forêt et qui prendra à la fin de l'année scolaire 2022-2023 (selon calendrier de l'académie Orléans-Tours),

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,

ADOpte A 12 VOIX pour

DELIB 24-2022 : Recrutement d'un apprenti CAP Accompagnement éducatif petite enfance à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, de la candidature reçue pour un contrat d'apprentissage CAP petite enfance au sein de l'école maternelle correspondant aux fonctions d'ATSEM.

Il est rappelé aux membres du conseil que l'un des ATSEM part à la retraite à la fin de l'année scolaire en cours et qu'il ne restera plus qu'un ATSEM à l'école maternelle.

Le recrutement d'un apprenti permet d'accompagner progressivement un jeune dans la vie professionnelle, mais également de répondre aux besoins de renfort pour les agents du périscolaire sur la pause méridienne notamment en raison de la création d'une 5^{ème} classe.

Les modalités du déroulement de l'apprentissage sont les suivantes :

- L'apprentissage se déroulera sur 2 ans
- L'apprenti sera présent deux semaines en « entreprise » et une semaine à l'école.
- L'apprenti effectuera 35h / semaine pour une rémunération de 432,83€ Brut / mois, la 1^{ère} année et de 625,22€ Brut / mois la 2^{ème} année
- Le coût de la formation payée au CFA (Centre de formation des apprentis) est totalement pris en charge par le CNFPT (Centre National de formation de la fonction publique territoriale)

ADOpte A 13 VOIX pour

DELIB 25-2022 : Recrutement d'un apprenti CAP Agricole Aménagements Paysagers à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, de la candidature reçue pour un contrat d'apprentissage CAP Agricole Aménagements Paysagers au sein des services techniques.

Suite à un stage effectué au sein des services techniques en avril, le candidat apprenti a présenté une demande de contrat d'apprentissage à la commune.

Le recrutement d'un apprenti permet d'accompagner progressivement un jeune dans la vie professionnelle, mais également de répondre aux besoins de renfort pour les agents des services techniques, notamment le responsable des services techniques qui a besoin de disposer de temps pour s'occuper de la mise aux normes des bâtiments, avant son départ à la retraite.

ADOpte A 13 VOIX pour

DELIB 26-2022 Adoption des tarifs Restaurant Scolaire, Garderie et Étude surveillée :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de **maintenir** les tarifs 2021 des services Scolaires et périscolaires **pour la rentrée de septembre 2022. Une étude sur le quotient familial et sur les durées en garderie sera faite début 2023.**

Les tarifs appliqués au 1^{er} septembre 2022 seront les suivants :

Cantine :

Quotient	Barème imposition 2022	Tarif pour 1 repas
A	Supérieur à 70 001 €	5,60 €
B	Compris entre 60 001€ et 70 000 €	5,10 €
C	Compris entre 50 001 € et 60 000 €	4,60 €
D	Compris entre 40 001 € et 50 000 €	4,10 €
E	Compris entre 30 001 € et 40 000 €	3.60€
F	Inférieur à 30 000 €	1,00€

Garderie : Tarif unique pour le soir quelle que soit la durée

GARDERIE	Tarif 01/09/2021	Tarif 01/09/2022
Matin	2.10 €	2.10 €
Soir	2.45€	2.45€

Par ailleurs, une pénalité de 5 € par enfant sera appliquée aux parents venant chercher leur(s) enfant(s) en garderie après l'horaire de fermeture (18 h 30 du lundi au jeudi et 18h le vendredi).

Étude surveillée :

ETUDE	Tarif 01/09/2021	Tarif 01/09/2022
Forfait	2.80 €	2.80 €

ADOpte A 13 VOIX pour

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Commission travaux :

- Point avancement travaux 4 rue du bourg :
 - o Livraison fin juin ; en cours : pose du sol, pose cuisine
 - o Huissier missionné pour établir le montant du loyer, les visites, les baux
- Point avancement 5^{ème} classe :
 - o En cours : ré-agréage et faux plafonds, peinture
 - o Livraison mi-août
- Dégradations fortes sur le terrain de foot ; plainte déposée en gendarmerie

. Commission finances :

- Dépenses fonctionnement à fin mai : 39% ; résultats en ligne avec le budget initial
- Recettes fonctionnement à fin mai : 85%

. Commission solidarités et enfance :

- Plan canicule : 22 personnes inscrites à ce jour, dont 3 couples
- Sortie seniors planifiée en septembre (organisée par le CCAS)
- Questionnaire CCAS au plus de 65 ans : 19 réponses à ce jour. En cours de synthèse.
- Remise des prix CM2 planifiée le 28 juin
- Aide aux devoirs : une bénévole accompagne les enfants du lundi au vendredi
- Informatique : une autre bénévole donne des sessions aux CM2 pendant la pause méridienne
- Retour sur Conseil d'école du 13/06

. Commission environnement et agriculture :

- Laboratoire de transformation :
 - o Présentation de la porteuse de projet lors de la réunion d'échange du 09 juin
 - o Demande d'avis du conseil municipal pour missionner un architecte afin d'établir l'étude de faisabilité et le chiffrage ; présentation devis en séance, qui comprend jusqu'au permis de construire
Avis favorable à l'unanimité, sur validation plan de financement porteuse de projet

. Commission Culture / Tourisme / Vie associative :

- Règlement location de salles rédigé ; chacun peut faire des commentaires avant mise en application
- Organisation du 14 juillet :
 - o 15H : défilé de la rue de la petite levée à la Binette + discours
 - o Jusqu'à 18H : jeux
 - o 18H : célébration du titre de championne du monde de Tiziana
 - o 18H30 : apéro municipalité
 - o Midi et soir : buvette et restauration par Amicale des Anciens sapeurs-pompiers
 - o Après-midi : tour de bateau sur Loire par Voile de Bou
 - o 22H30 : Retraite aux lampions dans les azins
 - o Animation musicale la soirée

. Commission e-Bou :

- Réunion publique le 23/09 à 20H30
- Avancement site internet :
 - o Maquettes page accueil et autres pages définies
 - o Programmation du site en cours par l'intégrateur
 - o Définition de tous les contenus en cours
 - o Livraison en octobre 2022

. Autres sujets :

- Planning des commissions + réunion échange
- Epicerie ambulante : sondage à diffuser

Prochain conseil municipal le 15 septembre 2022

Fin de séance à 20H45

Fait à Bou, le 17 juin 2022

La Secrétaire de séance

